

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU S.M.E.S.S.Y.  
SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 3 JUILLET 2006**

Délibération n°2006-022

Date de convocation : 27 juin 2006  
Nombre de délégués en exercice : 38  
Présents : 29  
Absent non remplacé : 1  
Votants : 30

L'an deux mil six, le 3 juillet à 17 heures, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie des Bréviaires au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de M. Gérard COMAS.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. BARTH - Mme BEHAGHEL - M. BONNET - M. BONTE - M. BOURGEOIS - Mme. CARASSO- M. CHIVOT - M. COMAS -M. COURTILLE - M. DEGARNE - Mme DESCHAMPS - M. GABORIT - M. GALLOIS - M. GHIBAUDO - M. GOGUE - M. GRANJOU - M. HAYARD - M. HOELLINGER - M. ISABELLE - M. KOPPE - M. LANGLOIS - M. MAURY - M. POISSON - M. POSTIC - Mme POUSSINEAU -Mme RUAUDEL - M. SCHOEPFER - M. SERINET - M. VANDERBECKEN -

**ETAIENT REMPLACES :**

M. JOUSSELIN pouvoir à M. BOURGEOIS

**ETAIENT EXCUSES :**

M. RIVault - M. JEULAIN

Secrétaire de séance : Mme BEHAGHEL



**Première esquisse de SDRIF : Prise de position du SMESSY**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de l'Urbanisme,
- Vu le décret du 30 août 2005 ouvrant la révision du SDRIF,
- Vu la première esquisse de SDRIF présenté par son exécutif lors de la réunion de Villejuif le 10 mars 2006,
- Vu les compléments apportés lors des débats d'ateliers thématiques,
- Vu les réflexions engagées au sein du SMESSY par ses quatre commissions,
- Vu la note du président,

**LE COMITE SYNDICAL,**

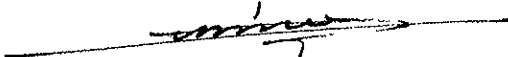
après en avoir délibéré par 29 voix pour et 1 abstention (M. ISABELLE),

- **APPROUVE** le document joint à la présente délibération constituant une première prise de position du syndicat eu égard à la révision en cours du SDRIF.
- **INDIQUE** que cette prise de position sera notifiée à Monsieur le Président du Conseil Régional d'Île de France et à Monsieur le Préfet de région.

Fait aux Bréviaires, le 3 juillet 2006

Le Président du Syndicat Mixte d'Elaboration et de Suivi du SCOT Sud-Yvelines certifie le caractère exécutoire de la présente décision.  
Acte publié le

Pour extrait conforme

  
Le Président  
Gérard COMAS



# Syndicat Mixte d'Elaboration et de Suivi du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud Yvelines

23, rue Gustave Eiffel - 78120 RAMBOUILLET

Tél : 01.34.57.20.62 Fax : 01.34.84.01.57

## La Révision du SDRIF : prise de position du SMESSY

### LE SMESSY

Le SMESSY, Syndicat Mixte d'Elaboration et de Suivi du schéma de cohérence territoriale du Sud-Yvelines, né début 2006, regroupe, sur un territoire de 544 km<sup>2</sup>, 66 000 habitants et 30 communes dont 27 sont regroupées en EPCI.

Dès son lancement, le syndicat s'est préoccupé de la révision du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France. Alors que cette procédure vient de conduire la Région à présenter sa vision globale, il est apparu nécessaire au Syndicat de faire connaître son analyse eu égard à la première esquisse de SDRIF et aux travaux préparatoires.

### L'ANALYSE DU SDRIF PAR LES ELUS DU SMESSY

Dans sa communication devant le Conseil Régional en mai 2005, le Président Huchon indiquait (en page 8 de son rapport) « *le défi majeur c'est de réorganiser et d'harmoniser ce qui existe afin de réduire les inégalités et d'inverser les processus ségrégatifs à l'œuvre* ». Et il définissait quatre thématiques pour y arriver (en page 9 du rapport) :

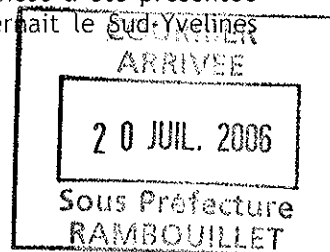
- 1/ favoriser l'attractivité, le rayonnement et le développement économique de l'Ile-de-France ;
- 2/ réduire les inégalités territoriales pour une région plus solidaire ;
- 3/ offrir un cadre de vie harmonieux dans chacun des territoires d'Ile-de-France ;
- 4/ protéger, restaurer et valoriser les ressources naturelles de l'Ile-de-France.

Ces objectifs sont globalement pour les élus du SMESSY une bonne traduction des enjeux du territoire régional. L'approche proposée à cette occasion par le Président paraît elle aussi ne pas susciter de grands débats : une politique volontariste de transports, logements et services en zone dense, l'achèvement de l'organisation « polycentrique » régionale et l'accompagnement spécifique des pôles intercommunaux et des territoires de projets.

Le Président a également précisé les politiques sectorielles situées au cœur du schéma : l'aménagement de l'espace et la qualité urbaine par la nécessaire densification des pôles existants dans une démarche de qualité urbaine, la résorption de la crise du logement en articulant logements, dessertes en transports collectifs et services urbains, le rééquilibrage est/ouest et en particulier aujourd'hui nord-est/sud-ouest en matière économique, faire de la formation, de l'enseignement supérieur et de la recherche un axe prioritaire de développement, donner la priorité au développement des transports en commun en première couronne comme en grande couronne, préserver mais aussi valoriser les espaces ouverts et les ressources naturelles, organiser en matière d'accès aux équipements et aux services publics le rééquilibrage entre territoires et assurer une accessibilité adaptée aux évolutions sociologiques et culturelles des franciliens.

Au terme de cet exposé et de la première série d'ateliers thématiques, la Région, l'Etat et le CESR ont déterminé une stratégie partagée publiée le 14 septembre 2005 et intitulée « *les enjeux à prendre en compte dans la révision du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France* ».

L'analyse produite postérieurement à la publication de ce document de synthèse a été présentée dans le cadre de secteurs appelés « Ateliers Territoriaux ». Celui qui concernait le Sud-Yvelines



s'est tenu le 7 décembre 2005 à Rambouillet. Il a été introduit par un regard porté par l'IAURIF sur le bassin constitué par le Sud-Yvelines et le Sud-Essonne.

L'espace ainsi analysé est présenté comme une aire de transition entre une urbanisation continue et un milieu rural, présentant trois types de paysages : paysages forestiers, paysages agricoles et paysages de vallées. La croissance de la population s'apparente à ce que connaît le reste de la grande couronne (+ 0,73 %). Elle est décrite comme rapide, même si elle est en baisse par rapport aux croissances enregistrées lors des précédents recensements. Les axes de peuplement sont identifiés : Rambouillet - Chartres et Arpajon - Etampes avec localement des soldes migratoires très nettement excédentaires notamment dans de petites communes rurales qui se retrouvent ainsi confrontées à une demande croissante de services et d'équipements de proximité. La part des plus de 60 ans est présentée comme supérieure à la moyenne régionale.

La question du logement y est abordée en précisant que l'aire d'étude a accueilli 1 100 logements en 2004 contre 1 800 en 1989 (dernière année où le chiffre de 60 000 logements par an en Ile-de-France avait été franchi).

L'IAURIF souligne dans sa restitution le déficit de logements sociaux dans certaines communes soumises à la loi SRU et quelques communes qui en concentrent une part importante comme Rambouillet. Dans l'aire d'étude l'emploi est présenté en progression. Les auteurs du rapport précisent même « *des filières industrielles se dessinent de Rambouillet à Chartres : parfumerie/cosmétologie, industrie pharmaceutique, équipement automobile, petites entreprises liées à l'imprimerie* ».

Le document note « *l'importance des industries à haute valeur ajoutée à Rambouillet* ».

Par ailleurs, l'activité agricole est présentée comme importante et très lucrative (grandes cultures céréales et oléagineux) en petite Beauce et Beauce, légumes de plein champs dans le Sud des Yvelines.

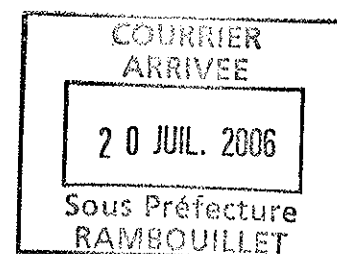
En matière de développement de ZAE, le rapport identifie plusieurs sites intéressants pour le développement des activités logistiques, notamment avec la future A19 (liaison A6/A10 via Tours).

En terme d'armature urbaine Rambouillet est présentée comme structurant l'espace rural alentour.

Le développement des polarités commerciales extérieures est évoqué car concurrençant les centres villes.

En matière d'axes de circulation, la difficulté des liaisons est-ouest est pointée du doigt. La question de l'importance des flux de circulation y est soulignée d'autant qu'ils s'organisent soit en provenance de l'Eure-et-Loir, département fournissant une partie non négligeable de la main d'œuvre, ou vers des pôles d'emplois régionaux déclenchant des mouvements pendulaires importants réalisés principalement en véhicule individuel.

L'occupation des sols marque la prédominance aux espaces ouverts (plus de la moitié de la surface totale est en terres cultivées, le tiers du territoire est constitué d'espaces boisés). Le patrimoine naturel et culturel du périmètre d'étude est qualifié de remarquable. Le tourisme est appréhendé en premier lieu par les forêts domaniales. Celle de Rambouillet est présentée comme recevant 13 millions de visites par an et constituant le 3<sup>ème</sup> massif domanial de France. Les rédacteurs ajoutent à propos du tourisme vert « *mais des capacités d'accueil (gîtes) limitées pour une clientèle essentiellement francilienne* » et le rapport insiste « *un enjeu de développement touristique sur le sud francilien depuis la forêt de Fontainebleau jusqu'à celle de Rambouillet pourrait consister à mieux structurer les activités proposées* ». Dans sa note de présentation, l'IAURIF indique l'existence d'une richesse faunistique et floristique d'un secteur situé sur l'arc majeur de la biodiversité de l'Ile-de-France mais signale des risques d'appauvrissement liés aux infrastructures. Par ailleurs, il est précisé que la qualité de l'eau constitue un problème environnemental et financier.



Depuis février 2006, les élus du SMESSY ont engagé une réflexion sur les éléments présentés ci-dessus ainsi que sur l'esquisse présentée par l'exécutif régional le 14 mars lors de la réunion de Villejuif.

## LES REMARQUES DES ELUS DU SMESSY

De l'ensemble de ces éléments, les élus du SMESSY tiennent à formuler les remarques suivantes :

### Le développement économique et l'agriculture

Si le Sud-Yvelines a longtemps été considéré comme un îlot de prospérité affichant un taux de chômage inférieur aux moyennes départementales et nationales, la tendance marque le pas et la ville de Rambouillet, comme certaines de ses voisines, connaît une situation de dégradation de l'emploi local.

Au total, c'est plus de 300 emplois qui vont être supprimés par des restructurations d'entreprises en cours. Cette situation conduit le Sud-Yvelines à réagir en créant prochainement une agence de développement économique visant à aider et à soutenir le dynamisme économique local.

L'entrée d'une partie du territoire du Sud-Yvelines dans le pôle de compétitivité Sciences de la Beauté et du Bien-Etre tout comme l'adhésion le 19 mai de la CCPFY au pôle automobile et déplacements MOV'EO constituent également des signes forts de la revendication du territoire sud-yvelinois à une pleine considération en matière de développement économique. A cet égard, afin d'encourager ces entreprises et de garantir la pérennisation de leurs activités, le SDRIF doit les prendre en considération et leur laisser la possibilité de se développer spatialement et économiquement. D'autres sites devront être pris en considération comme lieu de développement économique au nord du canton de Rambouillet, dans la zone dite du Gros Chêne, à Gazeran en prolongement de la zone du Bel Air comme dans les alentours d'Ablis à proximité des axes de grande circulation. Ces zones se réaliseront dans le temps et dans leurs vocations en toute complémentarité entre elles.

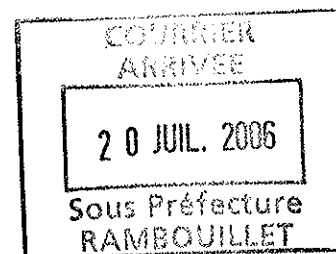
L'économie locale devra permettre, lorsque cela est possible le maintien de l'agriculture pratiquée actuellement tout en l'incitant à se diversifier ou se réorienter notamment vers des cultures non alimentaires par exemple : biocarburants, industrie cosmétique, automobile...Elle devra veiller à la préservation du bâti agricole, éventuellement utilisé comme facteur de diversification ou de développement du tourisme, permettant aussi d'accompagner et de valoriser le travail des agriculteurs.

### Le logement, l'habitat et les populations

Les objectifs en matière de développement urbain seront d'en assurer la maîtrise, d'en promouvoir l'aspect qualitatif. Il s'agira notamment de se montrer raisonnablement économe d'espace, respectueux des paysages, s'appuyant sur une armature de villes, bourgs et villages. Ce développement devra privilégier une harmonisation architecturale, hiérarchiser, organiser et réguler la croissance urbaine. La diversification de l'habitat permettra notamment d'endiguer l'exode des jeunes qui réduit la vitalité des communes (réduction du nombre d'enfants scolarisés, disparition des commerces, diminution des recettes fiscales).

La réflexion sur l'habitat devra identifier les possibilités de répartition géographique des diverses catégories de logements en rapport avec les différents équipements publics et réseaux existants ou à créer.

La présence d'un patrimoine naturel exceptionnel est à promouvoir et à préserver tout en s'articulant avec le développement urbain.



Deux principes sont issus de la réflexion qui sous-tendent la démarche des élus du Sud Yvelines :

- la polarisation du développement urbain sur le réseau de pôles structurants dès lors qu'ils bénéficient d'une offre d'équipements et de services suffisante, d'une desserte en axes de communication structurants, de l'existence d'opportunités de développement de l'emploi, du logement et des services en réponse à la multiplicité des populations et des entreprises.

- le principe de la répartition des logements de tous types entre les communes avec l'objectif de production d'un **minimum de 320** logements par an pour assurer la vitalité des communes tout en assurant **une urbanisation maîtrisée**. La production de logements de tous types pour répondre au plan de cohésion sociale est affichée. Situés sur les pôles urbains déjà constitués ou en devenir ils répondront aux critères d'offre et de services, de transports avec **en outre la perspective de créations immobilières** dans les communes rurales qui le désirent. Les logements sociaux seront implantés en priorité à proximité de l'accès aux services et équipements divers sans exclure les communes rurales qui seraient désireuses d'offrir notamment aux jeunes la possibilité d'un premier logement dans le village afin de maintenir le nombre d'enfants scolarisés et d'assurer la mixité générationnelle de la population.

### Les déplacements et la mobilité

La place prise par les déplacements individuels et par la circulation des véhicules liés aux fonctions économiques du territoire conduit à s'interroger sur sa **cohérence** alors qu'aucun projet de développement des transports en commun n'est présenté pour le Sud-Yvelines. **A titre d'exemple, on peut citer**, le renforcement du réseau de voie ferrée entre la ville nouvelle et Rambouillet qui **pourrait constituer une première étape de ce schéma de déplacement individuel** permettant d'acheminer vers les bassins d'emploi de Saint-Quentin, de Versailles ou de Paris les populations qui résident dans le Sud-Yvelines.

**Le renforcement et le développement de parcs de stationnement autour des infrastructures de transport en commun permettront de fluidifier la circulation.**

**La réalisation de voies de transports en sites propres (notamment dans le cadre de liaisons douces) devrait être planifiée.** Par ailleurs la réalisation de voies de circulations douces devra être prévue dans tout nouveau projet d'infrastructures routières.

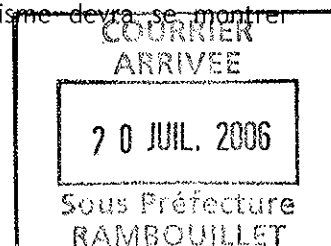
La desserte des communes rurales en transports en commun reste **très largement** insuffisante eu égard aux besoins, elle nécessitera une approche des besoins des habitants en prenant notamment en compte les parcours multiples. Un projet d'armature des transports pourrait être envisagé (type PDL).

Le développement des pôles touristiques sera également à **considérer** dans une logique de raccordement de ceux-ci aux réseaux existants y compris par le biais de liaisons multimodales.

Le « porter à connaissance » du Préfet de région concernant la réalisation de l'autoroute A12, élargissement de la RN10 et de la RN191 (élargissement envisagé à moyen terme) a marqué le volontarisme de l'Etat en matière d'axe nord-sud. Il a également suscité la crainte de voir se constituer un itinéraire de transit et de contournement de l'Île-de-France source d'importantes nuisances pour le territoire. Par ailleurs, il est indispensable de prendre en compte le besoin de circulation est/ouest du territoire.

### L'environnement et le développement durable

Le Sud-Yvelines bénéficie d'atouts considérables qu'il entend bien préserver tant en matière d'écosystème que de paysages. A ce titre, le développement du tourisme devra se montrer



respectueux de l'environnement en ne nécessitant au sein des massifs naturels que des aménagements soucieux de s'intégrer parfaitement au paysage.

La Forêt de Protection, l'extension du PNR constituent des actes importants des élus pour affirmer la volonté d'assurer durablement la préservation de cette exceptionnelle richesse naturelle du Sud-Yvelines.

## LA POSITION DES ELUS DU SMESSY

La première esquisse de SDRIF présente un ensemble de principes contre lesquels il est difficile d'aller.

L'analyse de cette première esquisse appelle à prendre en compte les changements induits par la loi SRU.

### Le développement économique et l'agriculture

Cette aspiration manque et rien n'autorise à penser qu'en l'état actuel du schéma de SDRIF nous n'aurions pas, dans les 15 prochaines années :

- renforcé dans 15 ans les déplacements vers Paris et la première couronne,
- augmenté les déplacements de transit dans nos secteurs,
- constitué de vastes zones dortoirs

Si tel devait être le cas, nous n'aurions réglé qu'une partie infime des problèmes de notre région.

Le développement des pôles de compétitivité est un témoignage de la vitalité de nos territoires, mais ce développement est d'autant plus difficile que les franges franciliennes conduisent à des départs d'entreprises qui choisissent de s'implanter en région Centre, par exemple, pour bénéficier d'avantages que l'Île-de-France n'offre pas, notamment sur le plan fiscal. A terme, nous pourrions assister à une logique où la très grande couronne hébergerait la main d'œuvre de la couronne dense de l'IDF et de Chartres. La mise en place de stratégies régionales de développement économique en grande couronne paraît aujourd'hui une nécessité.

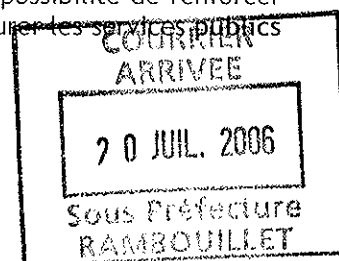
Le maintien des services publics en zone rurale est un élément à prendre en considération dans le cadre du SDRIF et nous craignons que l'idée de services publics assurés à l'échelle d'un cadran ne vienne contrarier cette priorité indispensable à une partie importante de la population.

### Le logement, l'habitat et les populations

La question du logement, abordée dans le cadre de l'urbanisation de territoires situés le long des axes de transport, emporte globalement l'adhésion des élus du Sud-Yvelines tout comme la notion de création de quartiers de ville permettant la réflexion sur l'ensemble des besoins nécessaires à l'apport des populations en amont des opérations d'urbanisme.

A ce stade, il ne saurait être question de déterminer précisément les chiffres. Sur le périmètre de notre SCOT, entre les 6 500 logements évoqués par la DDE et les 3 200 admis par les élus soucieux de montrer qu'ils ne s'opposent pas à être acteurs de la résolution de la crise du logement, mais qu'ils participent avec réalisme à cet objectif, il y a une différence significative. Plus que jamais, le Sud-Yvelines souhaite s'inscrire dans une logique de préservation de l'espace, au cœur de la loi SRU. Les élus manifestent leur accord pour intégrer dans ces nouvelles politiques urbaines la prise en compte de la réduction des ségrégations sociales en souhaitant qu'elles ne soient pas non plus générationnelles.

La volonté de ne pratiquer ce volontarisme urbain que sur les pôles déjà constitués ne fait pas débat dès lors que par ailleurs l'accent est mis dans le secteur rural sur la possibilité de renforcer l'offre de logements notamment pour préserver l'avenir des villages et y assurer les services publics de base comme l'école et le commerce de proximité.



## Les déplacements et la mobilité

Au stade de l'esquisse de SDRIF, il n'apparaît pas que les développements de moyens de transport soient pris en compte sauf en ce qui concerne les circulations liées au fleuve et aux rivières. Le développement des transports collectifs devrait être un des enjeux importants du SDRIF.

Il est aujourd'hui primordial et l'on attend de la Région qui a pris voici quelques mois les commandes du STIF qu'elle améliore le « porter à connaissance » de l'Etat en cette matière et développe une vraie armature de transports alternatifs à la voiture individuelle dans le cadre de la grande couronne.

Il est en effet important, et les ateliers thématiques l'ont évoqué, de prendre en compte le fait que les entités pouvant contribuer au financement des infrastructures de transports sont de moins en moins dotées et qu'elles s'éloignent de la zone dense de l'Ile-de-France.

**Cela justifie encore plus un développement de transports régionaux apportant des solutions aux déplacements entre pôle d'emplois de la grande couronne.** La région, dans le cadre de cette politique, devrait exprimer l'aide qu'elle apporterait aux armatures de transports locales afin de permettre une vie rurale plébiscitée compte tenu du coût du foncier mais difficile lorsqu'elle est signe d'isolement.

L'un des enjeux régionaux réside dans l'accès aux services de proximité. Si la logique de cadrans choisie par la Région n'est pas à remettre en cause a priori, elle conduit à réfléchir aux politiques de secteurs allant de Montfort-l'Amaury à Etampes. Chacun sait aujourd'hui que tous les pôles urbains de grande couronne sont tournés vers Paris.

Inverser la logique ne peut être envisagé que par un acte politique fort qui fait aujourd'hui défaut. Restreindre considérablement les mouvements pendulaires, les déplacements en radiales ne peuvent être envisagés qu'en développant de manière importante l'emploi dans la grande couronne.

Nous y sommes prêts et nous avons des atouts pour ce faire notamment en matière de prix du foncier, mais il faut avoir une vraie stratégie de développement des nouvelles technologies et de bassins d'emplois raccordés entre eux offrant des synergies aux industriels.

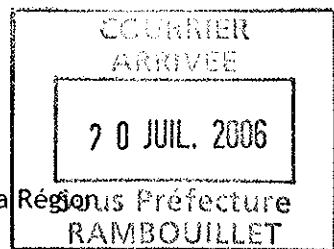
## Environnement et développement durable

Il n'est pas inutile de préciser l'importance qui est attachée à la protection des massifs forestiers, à la volonté de marquer vraisemblablement par une carte prescriptive les espaces devant être figés pour en préserver leur vocation naturelle.

A ce titre la prescription d'un arc de la biodiversité montre la volonté de marquer fortement les limites de la région par une préservation d'une troisième couronne dédiée à la nature. Des corridors eux aussi dédiés aux espaces naturels sont envisagés tandis que les forêts représentant des massifs exceptionnels bénéficient de protections particulières.

On ne saurait aller à l'encontre de ces propositions, mais il faut s'interroger sur le statut des autres territoires, très vastes qui ne seront ni dans un massif forestier protégé, ni dans l'arc de la biodiversité, ni dans un des corridors. Ne doit-on pas rechercher là aussi un équilibre, la préservation de zones naturelles de proximité dont la première esquisse ne fait pas cas ? Nous nous interrogeons également sur la signification des légendes de la première esquisse. Quelles seront les conséquences du passage de l'arc de la biodiversité sur un territoire ? Tous ces points sont évoqués mais de manière très imprécise nous empêchant de statuer définitivement sur leur bien-fondé.





Annexe relative à la position commune au CESR, à l'Etat et à la Région

## **LE QUOTIDIEN DES FRANCILIENS EN TOUT LIEU DU TERRITOIRE REGIONAL : BESOINS ET NOUVEAUX ENJEUX**

**La Région, l'Etat et le CESR proposent de retenir les objectifs suivants...**

**Concernant le logement :**

- créer les conditions d'une relance durable de la construction. Viser un rythme de 60 000 logements nouveaux, voire davantage, chaque année ;
- adapter l'offre de logements à la diversité de la demande (taille, localisation, prix...) pour faciliter la mobilité résidentielle en Ile-de-France ; accroître l'offre de logement pour les familles, notamment dans l'agglomération centrale ;
- dans le contexte actuel de pénurie immobilière :
  - assurer la pérennité et la qualité du parc existant (politique de renouvellement urbain et de réhabilitation du parc public et privé, et du parc social, résorption de l'habitat indigne) ;
  - relancer la construction de logements sociaux, de manière privilégiée dans les secteurs qui en comptent le moins ;
- mobiliser toutes les collectivités pour réduire la tension sur le marché du logement.

**Concernant les disparités sociales et territoriales :**

- combattre les déséquilibres territoriaux (emploi, activités, habitat, services, etc.), et promouvoir la mixité fonctionnelle des territoires ;
- mieux articuler logement, desserte en TC et services urbains ;
- corriger les disparités de ressources des collectivités par la péréquation, la mutualisation et les actions redistributives.

**Concernant les équipements et les services, en particulier les services publics :**

- garantir à tous les Franciliens l'accès aux services de première nécessité et aux équipements de proximité ;
- rationaliser l'offre existante, hiérarchiser l'offre territoriale en équipements et services publics.

## **LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE L'ILE-DE-FRANCE**

### **CHANGEMENTS ET INNOVATIONS DANS UN ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL**

**La Région, l'Etat et le CESR proposent de retenir les objectifs suivants...**

**Concernant le rang européen et mondial de la région :**

- favoriser le positionnement international de l'Ile-de-France, et donc de la France ;
- renforcer les secteurs économiques qui font de l'Ile-de-France une des métropoles mondiales, notamment sur des secteurs aussi divers que l'automobile, la santé, la pharmacie, les biotechnologies, l'image, la recherche nucléaire, l'informatique, les finances, l'aéronautique ;
- accompagner le développement de pôles de compétitivité européens, ou pôles de performance, structurés autour de la recherche et développement tant publics que privés et articulés aux grandes écoles, universités et entreprises. Conférer aux pôles une visibilité internationale et développer une offre immobilière en vue d'attirer des entreprises, y compris des PME, mais aussi des chercheurs ;
- l'Ile-de-France doit pouvoir accueillir les sièges des grands groupes mondiaux : permettre le développement et le renouvellement des grands quartiers d'affaires existants, la Défense ou le centre de Paris, mais également en créer de nouveaux notamment à l'est et au nord de l'agglomération ; créer les conditions d'une offre haut de gamme, aux standards internationaux ;
- conforter l'attractivité touristique et culturelle, maintenir le rang de la région en matière de centres d'exposition, de congrès, ou de grands événements internationaux en accompagnant l'adaptation aux concurrences nouvelles, prévoir le développement des aménagements et des équipements correspondants ;
- communication, NTIC : un double enjeu de compétitivité économique pour la région et d'égalité sociale et géographique pour les Franciliens ;
- valoriser le nœud de communication national et international (voir plus loin, chapitre 2.3).

**Concernant la diversité de l'économie francilienne :**

- conforter la diversité de l'économie francilienne et favoriser l'emploi ;
- soutenir une mixité des fonctions, favorisant l'accueil d'activités économiques variées (PME, PMI, etc.), y compris dans les espaces de l'agglomération centrale ;
- valoriser, diversifier l'économie agricole et sylvicole et les éco-industries ;
- développer l'économie résidentielle, le commerce et les emplois de proximité, ainsi que l'artisanat.

20 JUIL. 2006

Sous-Préfecture  
économiques  
RAMBOUILLET**Concernant l'approche territoriale :**

- anticiper les transitions des territoires régionaux confrontés aux mutations, notamment industrielles ;
- promouvoir des pôles d'emploi et de formation bien desservis, en particulier en transports collectifs, et bénéficiant des services de centres urbains ;
- maximiser l'effet d'entraînement des pôles de développement sur leurs territoires avoisinants.

**Concernant la formation (y compris l'apprentissage), l'enseignement supérieur et la recherche : axe prioritaire de développement**

- développer l'apprentissage dans un souci d'adéquation locale entre populations et marché de l'emploi ;
- optimiser et développer l'offre de formation initiale et continue (générale, technique, professionnelle) ;
- améliorer la qualité et organiser la diversité des filières d'enseignement supérieur en s'élargissant au bassin parisien ;
- favoriser une activité de recherche en symbiose avec l'enseignement et les entreprises industrielles et tertiaires de haute technologie.

**L'ENVIRONNEMENT : FRAGILITES ET POTENTIELS**

La Région, l'Etat et le CESR proposent de retenir les objectifs (qui s'inscrivent dans un contexte de mutations profondes – climatiques, énergétiques, etc. – et d'une sensibilité accrue à l'environnement) suivants...

**Concernant le fonctionnement de l'écosystème régional :**

- l'améliorer de façon globale et durable, au travers d'un aménagement urbain harmonieux - économe d'espace, d'énergie, respectueux des ressources naturelles (eau, air, sols, agriculture, gisements, forêt, biodiversité...), limitant les émissions de polluants ;
- prenant en compte les risques naturels et technologiques (lutte contre l'inondation, site Seveso...) et des nuisances (lutte contre le bruit, pollution...) et respectueux des accords de Kyoto ;
- intégrant la mise en place d'une infrastructure verte et bleue d'ensemble.

**Concernant les grands objectifs environnementaux sectoriels :**

- satisfaire les besoins en espaces verts et de loisirs : résorber les carences en espaces verts publics dans l'agglomération centrale, ouvrir au public de nouvelles forêts périurbaines, diversifier l'offre d'espaces verts et de loisirs ;
- préserver, gérer de façon rationnelle et valoriser les ressources naturelles : préserver l'accès aux ressources naturelles de qualité, en économiser la consommation, les gérer à une échelle interrégionale, développer le recyclage et les matériaux de substitution, anticiper sur le non-renouvellement de certaines ressources ;
- réduire et prévenir les nuisances (déchets, bruit ...), les pollutions (eau, air, sols) et les risques naturels et technologiques : appréhender les inondations à l'échelle du bassin, développer l'approche interrégionale des risques, prendre en compte les aléas et limiter la vulnérabilité, réduire la pollution de l'eau en répartissant globalement l'efficacité du traitement des eaux et notamment des eaux pluviales ; réduire la pollution des sols et de l'air, maîtriser les flux de déchets (réduction à la source...) et prendre en considération les nuisances sonores dont celles des aéroports franciliens ;
- protéger la santé au travers de l'environnement : mieux intégrer les liens entre l'environnement et la santé ;
- réduire les inégalités environnementales (en matière d'eau, d'air, de bruit, de sol, d'espaces verts...) ;
- renforcer la maîtrise de l'énergie : anticiper sur les effets négatifs du changement climatique ; réduire les émissions de gaz à effet de serre ; économiser l'énergie, développer les énergies renouvelables.

**UNE ORGANISATION SPATIALE A TOUTES LES ECHELLES  
REPENSER LA STRATEGIE TERRITORIALE D'AMENAGEMENT**

La Région, l'Etat et le CESR proposent de retenir les objectifs suivants...

**Concernant l'articulation avec les territoires voisins :**

- valoriser les synergies et coopérations interrégionales et inter-métropolitaines :
  - à l'échelle du nord-ouest européen (réseau fluvial, matériaux...) ;
  - à l'échelle de la France (complémentarité de développement des fonctions supérieures des métropoles...)

20 JUL. 2006

Sous Préfecture  
BAMBOULEVILLERS

- au sein du bassin parisien (complémentarités économiques, universités, transports, et de marchandises, gestion des risques : inondations, grands équipements classés...);

**Concernant une stratégie d'aménagement polycentrique :**

- concilier les enjeux forts pour l'avenir de l'Ile-de-France et les traduire spatialement ;
- conforter l'organisation multipolaire de l'Ile-de-France, bon compromis permettant à la fois la concentration nécessaire au développement économique, à la réalisation des transports en commun, à la préservation de l'espace et la multiplicité des centres facilitant le développement de l'habitat, l'accès aux services, aux équipements, à la formation, à la nature tout en permettant la maîtrise de la mobilité et desserrant la compétition pour l'occupation du centre ;
- promouvoir les notions essentielles à un réel polycentrisme : proximité, bassins de vie et d'emploi, polarités, espaces ouverts structurants :
  - structurer les polarités (logements, emplois, équipements et services), densifier les centres, favoriser le renouvellement urbain ;
  - favoriser l'équilibre habitat/emploi au niveau des grands territoires et atténuer l'écart entre structure de l'emploi et structure de l'habitat ;
  - hiérarchiser l'offre de transport dans les bassins et entre les pôles ;
  - affirmer les grands espaces ouverts, agricoles ou forestiers comme une structure à part entière de l'organisation régionale.

**Concernant la réduction des disparités :**

- tirer parti de la complémentarité des territoires, améliorer la répartition ainsi que la qualité des services et équipements publics dans un contexte élargi au bassin parisien (voir les chapitres ci-dessus consacrés à ces sujets) ;
- accompagner de manière diversifiée les territoires qui portent des projets concourant aux objectifs du SDRIF tout en évitant une concurrence infra-régionale exacerbée.

**QUALITE URBAINE ET QUALITE DE VIE : UN ENGAGEMENT COLLECTIF**

La Région, l'Etat et le CESR proposent de retenir les objectifs suivants...

**Concernant l'enjeu du foncier :**

- dégager une offre foncière suffisante et adaptée aux besoins (logements, immobilier d'entreprise, équipements, infrastructures...);
- plus et mieux mobiliser les opportunités foncières nées des changements d'affectation des sols dans les tissus urbains existants (recyclage) ;
- répondre aux critères d'une offre urbaine de qualité (situation, desserte, services, environnement...);
- poursuivre et coordonner une action foncière en espaces naturels.

**Concernant le renouvellement urbain et la densité :**

- privilégier le renouvellement urbain, tant pour les lieux de résidence que pour les zones d'emploi et de services ;
- encourager des densités urbaines soutenues ;
- cibler en priorité les lieux bien desservis par les réseaux de transports en commun, dans tous les cas optimiser cette desserte ;
- développer des projets d'ensemble et veiller à l'intégration urbaine de ces opérations.

**Concernant la qualité urbaine :**

- hiérarchiser l'offre territoriale en équipements et services publics tout en garantissant l'égalité d'accès de tous les Franciliens à ces équipements et à ces services ;
- réduire les disparités dans l'implantation géographique des services, résorber les carences en équipements de proximité ;
- pallier les carences en espaces verts ;
- valoriser les espaces publics, en faire un levier pour l'aménagement.

**LA MOBILITE ET LES TRANSPORTS**

**DEPLACEMENTS ET AMENAGEMENT, UN LEVIER STRUCTURANT**

La Région, l'Etat et le CESR proposent de retenir les objectifs suivants...

**Concernant un système de transports durable en Ile-de-France :**

- mettre en œuvre la cohérence indispensable entre urbanisme et transports pour parvenir à une région structurée et polycentrique, y compris de façon dynamique ;
- intégrer les contraintes environnementales et, à ce titre, privilégier le transport collectif et les modes doux dans le transport de personnes ; préserver et aménager des sites logistiques desservis

par le fer et la voie d'eau, tant en périphérie qu'en cœur d'agglomération (réserve foncière à prévoir) et limiter l'utilisation de l'automobile ;

- améliorer les réseaux et les équipements des transports collectifs franciliens (traiter notamment les goulots d'étranglement, les points noirs ferrés...);
- adapter les différents réseaux et les services aux nouvelles répartitions géographiques des logements, des emplois, des équipements et aux structures de déplacements qui en découlent, pour mettre un terme à la dérive entre flux de déplacements et offre de services ;
- prendre en compte la diversité des comportements et des aspirations des Franciliens et des non-Franciliens séjournant en Ile-de-France en matière de déplacements, ainsi que les incertitudes qui pèsent sur leur évolution, afin d'améliorer la qualité de service, notamment l'accessibilité ;
- adapter au mieux les services offerts et les rendre évolutifs, en particulier par les transports collectifs et de façon spécifique suivant le territoire concerné ; améliorer notamment le maillage de transports collectifs banlieue-banlieue ; tisser un véritable réseau de transports collectifs en grande couronne ;
- remettre à plat le système global de financement des déplacements.

**Concernant le nœud de communications nationales et internationales :**

- permettre l'évolution des réseaux et équipements structurants de transports ferroviaires, fluviaux, routiers et aériens à vocations nationale, européenne et mondiale, tant pour les voyageurs que pour les marchandises, en préservant ou prévoyant les réservations foncières nécessaires à long terme ;
- anticiper l'évolution du transport aérien en préservant les capacités des aéroports franciliens et en améliorant leurs connexions aux métropoles françaises et européennes via le réseau grande vitesse, ainsi qu'aux pôles majeurs de la région ;
- définir, en liaison avec les autres régions, un véritable schéma de desserte logistique et de transports de marchandises en Ile-de-France.

Le contexte nouveau en matière de transports et d'infrastructures (changements climatiques, crises de l'énergie...) aura des conséquences qu'il faut anticiper.

